



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 1449

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le projet de loi relatif à la cohésion sociale. Elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage d'inscrire à l'ordre du jour du Parlement un texte reprenant des dispositions en faveur des plus démunis. Plusieurs associations l'ont déjà alertée sur l'urgence de ce dossier et s'interrogent en particulier sur les délais qui s'avèrent nécessaires pour que soient mises en oeuvre les premières mesures. Elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire fait part au Gouvernement du souhait exprimé par les associations de voir poursuivi le travail engagé à l'occasion de la préparation du projet de loi d'orientation relatif à la cohésion sociale. La discussion de ce projet de loi, qui avait été longtemps différée, a été interrompue par la discussion de l'Assemblée nationale. Le Gouvernement considère pour sa part que l'ampleur et la gravité des questions en cause nécessitent une mobilisation rapide et d'envergure, et fait de cette question un dossier prioritaire. Dans son discours de politique générale, le Premier ministre s'est engagé à proposer au Parlement un projet de loi relatif à la lutte contre les exclusions sociales. La ministre de l'emploi et de la solidarité travaille avec l'ensemble des ministres concernés à l'élaboration d'un programme d'actions et d'un projet de loi relatifs à la prévention et à la lutte contre les exclusions.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1449

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2452

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3198